FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Transfluor Evaluation Kit

Rubrique 1. Identification

Identificateur de produit : Transfluor Evaluation Kit

Autres moyens

: Non disponible.

d'identification Type de produit

: Liquide. : R8177/R8178

Numéro du produit Nom du kit

: U2OS β-arrestin2-RrGFP Cells

Numéro du kit

: TR-U2OS-rBA2GFP

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisation du produit : À l'usage de la R&D seulement. **Domaine d'application** : Applications professionnelles.

: MOLECULAR DEVICES, LLC Manufacturier

3860 N First Street San Jose, CA 95134

USA

Adresse courriel de la personne responsable de cette FDS

: msdsinquiry@moldev.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de

: CHEMTREC (24 heures): 1-800-424-9300 (USA/Canada).

+1 703-527-3887 (Extérieur USA/Canada)

service)

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : **H**320 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B

Éléments d'étiquetage SGH

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger

: H320 - Provoque une irritation des yeux.

Conseils de prudence

Prévention : P264 - Se laver soigneusement après manipulation.

Intervention

: P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

Stockage : Non applicable. Élimination : Non applicable.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

: Aucun connu.

Date d'édition/Date de révision : 23/05/2025 Date de publication : 16/12/2020 Version 1/13 précédente

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation

: Mélange

Autres moyens d'identification

: Non disponible.

Nom des ingrédients	Other names	% (p/p)	Identificateurs
Sulfoxyde de diméthyle	-	≥10 - ≤30	CAS: 67-68-5

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Contact avec la peau

: Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Ingestion

Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une irritation des yeux.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Date d'édition/Date de révision : 23/05/2025 Date de publication : 16/12/2020 Version : 3 2/13 précédente

Section 4. Premiers soins

Ingestion: Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation larmoiement rougeur

Inhalation: Aucune donnée spécifique.Contact avec la peau: Aucune donnée spécifique.Ingestion: Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes

peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une

surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements particuliers

: Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de

formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la

personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs

appropriés
Agents extincteurs

inappropriés

: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

:

: NE PAS utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques du produit

Produit de décomposition thermique dangereux

: Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances

suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote oxydes de soufre

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

: Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Date d'édition/Date de révision : 23/05/2025 Date de publication : 16/12/2020 Version : 3 3/13 précédente

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement

: Mrrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Absorber avec une matière inerte et placer dans un contenant d'élimination des déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement

Errêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

Conseils sur l'hygiène générale au travail

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Date d'édition/Date de révision : 23/05/2025 Date de publication : 16/12/2020 Version : 3 4/13 précédente

Section 7. Manutention et stockage

Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Sulfoxyde de diméthyle	OARS WEEL (États-Unis, 9/2024) TWA 8 heures: 250 ppm.

Indices d'exposition biologique

Aucun connu.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôle de l'action des agents d'environnement

- : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.
- : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau Protection des mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Date d'édition/Date de révision : 23/05/2025 Date de publication : 16/12/2020 Version : 3 5/13 précédente

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Protection du corps

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Autre protection pour la peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire

: En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

État physique : Liquide. [Congelé] Couleur : Non disponible. Odeur : Non disponible. Non disponible. Seuil olfactif Point de fusion et point de : Non disponible.

congélation

Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage

d'ébullition

: Non disponible.

Taux d'évaporation Inflammabilité Limites inférieures et supérieures d'explosivité ou limites inférieures et supérieures d'inflammabilité : Non disponible. : Non disponible. : Non disponible.

Point d'éclair

	Vase clos			Vase ouvert		
Nom des ingrédients	°C	°F	Méthode	°C	°F	Méthode
Sulfoxyde de diméthyle	87	188.6	ASTM D 93			

Température d'autoinflammation

٥F Nom des ingrédients °C Méthode Sulfoxyde de diméthyle 300 à 302 572 à 575.6

Température de décomposition

: Non disponible.

pH : Non disponible.

: Dynamique (température ambiante): Non disponible. **Viscosité**

Cinématique (température ambiante): Non disponible.

Cinématique (40°C (104°F)): Non disponible.

Solubilité Coefficient de partage noctanol/eau (valeur logarithmique)

Non disponible. : Non applicable.

Tension de vapeur

Date d'édition/Date de révision : 23/05/2025 Date de publication : 16/12/2020 Version 6/13 précédente

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

	Pression de vapeur à 20 °C			Pression	on de vap	eur à 50 °C
Nom des ingrédients	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
Sulfoxyde de diméthyle	0.42	0.056	EU A.4			

Densité relative : Non disponible. Densité de vapeur relative : Non disponible.

Caractéristiques des particules

Taille médiane des

particules

: Non applicable.

Autres informations

Remarques physico-

chimiques

: Aucune information additionnelle.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses

ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

dangereuse ne se produit.

Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de

polymérisation dangereuse.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

Matériaux incompatibles : Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition dangereux

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient Résultat

Sulfoxyde de diméthyle Rat - Orale - DL50 Effets toxiques: Oeil - Hémorragie Oeil - Irritation conjonctive

14500 mg/kg

Rat - Cutané - DL50

40000 mg/kg

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Nom du produit ou de l'ingrédient Résultat

Date d'édition/Date de révision : 23/05/2025 Date de publication : 16/12/2020 Version 7/13

précédente

Section 11. Données toxicologiques

Sulfoxyde de diméthyle Lapin - Peau - Léger irritant

Durée du traitement/de l'exposition:

24 heures

Quantité/concentration appliquée: 500

mg

Lapin - Peau - Léger irritant

<u>Durée du traitement/de l'exposition</u>:

24 heures

Quantité/concentration appliquée: 10

mg

Lapin - Peau - Léger irritant

Quantité/concentration appliquée: 100

mg

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Lésions oculaires graves/ irritation occulaire

Nom du produit ou de l'ingrédient Résultat

Sulfoxyde de diméthyle Lapin - Yeux - Léger irritant

Durée du traitement/de l'exposition:

24 heures

Quantité/concentration appliquée: 500

mg

Lapin - Yeux - Léger irritant

Quantité/concentration appliquée: 100

mg

Lapin - Yeux - Léger irritant

Quantité/concentration appliquée: 0.1

MI

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Corrosion/irritation respiratoire

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peau

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Respiratoire

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Mutagénicité des cellules germinales

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Cancérogénicité

Date d'édition/Date de révision : 23/05/2025 Date de publication : 16/12/2020 Version : 3 8/13 précédente

Section 11. Données toxicologiques

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation, Yeux.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une irritation des yeux.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
 Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
 Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation larmoiement rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.
Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats : Non disponible.

possibles

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats : Non disponible.

possibles

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Date d'édition/Date de révision : 23/05/2025 Date de publication : 16/12/2020 Version : 3 9/13 précédente

reproduction

Section 11. Données toxicologiques

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Généralités: Aucun effet important ou danger critique connu.Cancérogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Mutagénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Toxicité pour la: Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
Sulfoxyde de diméthyle	14500	40000	N/A	N/A	N/A

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient

Sulfoxyde de diméthyle

Résultat

Aiguë - CL50 - Eau douce Effet: Mortalité

Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas

Âge: 31 jours; Taille: 15.8 mm; Poids:

 $0.062 \, q$

34 g/l [96 heures]

Aiguë - CL50 - Eau douce Effet: Mortalité

Daphnie - Water flea - Daphnia magna

NéonateÂge: <24 heures2.5 pph [48 heures]

Aiguë - CE50 - Eau de mer <u>Effet</u>: Population

Algues - Diatom - Nitzschia pungens OECD

18.299 mg/l [96 heures]

Chronique - NOEC - Eau de mer <u>Effet</u>: Population

Algues - Diatom - Nitzschia pungens OECD

3323 µg/l [96 heures]

Chronique - NOEC - Eau douce <u>Effet</u>: Reproduction

Daphnie - Water flea - Daphnia magna OECD

- Juvénile (jeune à l'envol, larve de

poisson, porcelet sevré)

Âge: 6 jours 100 µl/l [21 jours]

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Persistance et dégradation

Date d'édition/Date de révision: 23/05/2025Date de publication précédente: 16/12/2020Version précédente: 310/13

Section 12. Données écologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient

Résultat

Sulfoxyde de diméthyle

Aérobique 31% [28 jours] - Non facilement OECD [Biodégradabilité facile - Essai

en flacon fermé]

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Sulfoxyde de diméthyle	-	-	Non facilement

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogKoe	FBC	Potentiel
Sulfoxyde de diméthyle	-1.35	3.16	Faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau

: Non disponible.

Autres effets nocifs

Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD	Classification pour le DOT	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-

Date d'édition/Date de révision

: 23/05/2025

Date de publication précédente

: 16/12/2020

Version :

11/13

Section 14. Informations relatives au transport

Classe de danger relative au transport

Groupe d'emballage

Dangers Non. Non. No. No.

Protections spéciales pour

l'utilisateur

environnementaux

: Transport dans les locaux de l'utilisateur : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

l'environnement)

INRP canadien
Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de

: Aucun des composants n'est répertorié.: Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada : Indéterminé.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

Section 16. Autres informations

Historique

Date d'édition/Date de

révision

: 23/05/2025

Date de publication

: 16/12/2020

précédente

Version : 3

Élaborée par : Sphera Solutions

Date d'édition/Date de révision : 23/05/2025 Date de publication : 16/12/2020 Version : 3 12/13 précédente

Section 16. Autres informations

Légende des abréviations

: ETA = Estimation de la toxicité aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

RPD = Règlement sur les produits dangereux

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

N/A = Non disponible NU = Nations Unies

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
RITATION OCULAIRE - Catégorie 2B	Méthode de calcul

Références

: RPD = Règlement sur les produits dangereux

✓ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/Date de révision : 23/05/2025 Date de publication : 16/12/2020 Version : 3 13/13 précédente